

## CHAMP D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

Référence : DL242A	Durée :	Niveau : Bases	Modalités : E-Learning	Tarifs : Nous consulter
-----------------------	---------	-------------------	---------------------------	----------------------------

## LIEUX ET DATES :

### A distance

- Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## OBJECTIFS

- Déterminer le champs d'application de l'intermédiation

### Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignement [cliquez ici !](#)

## POINTS FORTS

### Modalités pédagogiques :

**Une formation entièrement digitale conçue et présentée par des experts du digital. Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte. Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main.**

**Formateur(s) :**

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

**Les plus de la formation :**

**Courtier d'assurance et de réassurance, agent général, mandataire d'assurance et mandataire d'intermédiaires d'assurance... bienvenue dans la grande famille des intermédiaires en assurance !**  
**Ces métiers se caractérisent tant par des activités nombreuses et variées, de la prospection commerciale à la gestion des contrats que par un cadre réglementaire fort, récemment renouvelé avec la directive sur la distribution en assurance (DDA). Ces deux aspects clés de ces métiers, richesse des activités et cadre réglementaire, illustrent parfaitement le rôle clé que joue l'intermédiation dans le secteur de l'assurance. Cette formation propose une véritable découverte de l'intermédiation, ses acteurs, champs d'intervention et cadre réglementaire.**

**PROGRAMME**

A. Champ d'application de la réglementation

1. Objectifs de DIA 1
2. Limites de DIA 1
3. Naissance de la DDA

**Validation des acquis :**

**A l'issue du module de formation, un quiz est proposé, il faut recueillir au moins 80% de bonnes réponses pour valider le module de formation.**

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.

**Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

**Fiche identité :**

Le module de formation a été écrit et conçu en 2020. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et est la propriété d'Ifpass Services.

Il contient les éléments suivants :

1. 1 séquence vidéo
2. 1 fiche pratique "Pour aller plus loin"
3. 1 quiz final

## PUBLIC

Toute personne qui souhaite découvrir les métiers de l'intermédiation et approfondir leur culture en assurance et leurs connaissances du secteur

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr) - 01 47 76 58 35) afin de déterminer les formations accessibles.

## PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis.

### **Modalité d'accès :**

- Les demandes d'inscription se font par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

## TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.  
Pour plus de renseignement contactez-nous !

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 30/06/2024 à 17:21